

BUREAU

Séance du 21 février 2020

Délibération BU_20200221_005

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à la sécurisation des entrées et sortie des véhicules des sapeurs-pompiers du CSP à Issoudun

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation des entrées et sorties de véhicules du CSP entre le SDIS de l'Indre et la commune d'Issoudun ;

DECIDE :

Article 1. - La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation des entrées et sorties de véhicules du CSP à Issoudun est approuvée et le président est autorisé à la signer.

Article 2. - La convention relative aux modalités de réalisation des travaux de sécurisation du carrefour afin de réguler les entrées et sorties des véhicules du CSP à Issoudun, approuvée le 12 février 2019, est abrogée.

Serge DESCOUT